



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## réductions d'impôt

Question écrite n° 96792

### Texte de la question

Mme Chaynesse Khirouni attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur l'interprétation et l'application de l'article 199 *septies* du code général des impôts. Cet article prévoit un droit à réduction d'impôt sur le revenu pour « les primes afférentes aux contrats d'assurance d'une durée effective au moins égale à six ans () quelle que soit la date de la souscription, à l'assuré atteint, lors de leur conclusion, d'une infirmité qui l'empêche de se livrer, dans des conditions normales de rentabilité, à une activité professionnelle ». Le Bulletin officiel des finances publiques-impôts précise que l'invalidité qui a motivé la délivrance de la carte d'invalidité ne doit pas permettre à son titulaire de se livrer à une activité professionnelle dans des conditions normales de rentabilité, quelle que soit la date de souscription. Or ni la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, ni l'équipe pluridisciplinaire, n'ont pour mission et compétence d'évaluer la rentabilité d'une activité professionnelle. Des compagnies d'assurance refusent d'accorder le régime de l'épargne handicap sur la seule présentation de la carte d'invalidité à ce titre, et demande ainsi un justificatif précisant que l'invalidité accordant la carte d'invalidité ne permet pas à son titulaire de se livrer à une activité professionnelle dans des conditions normales de rentabilité. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir préciser les mesures envisagées par le Gouvernement pour remédier à ces difficultés que connaissent les personnes handicapées.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chaynesse Khirouni](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96792

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** Finances et comptes publics

**Ministère attributaire :** Économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 juin 2016](#), page 5697

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)